

Échos de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Histoire locale. — ... « Certes, dit M. Lesage, j'enseigne l'histoire locale ; toutefois, mon point de départ n'est pas le même que celui de nos collègues. » Et sortant de l'armoire un paquet assez volumineux, il me fit voir d'abord un dossier : « Dès qu'un événement de quelque importance a lieu dans la commune, mes grands et moi, après le contrôle des faits et souvent enquête sur place, nous en rédigeons une relation exacte et le plus concise possible. Elle est jointe aux précédentes comme document historique. Voilà le compte rendu des élections municipales. En décembre dernier, un grave accident est arrivé au moulin ; vous en pouvez lire le récit. Le résultat du dernier recensement est là, ainsi qu'un bref rapport sur le concours agricole organisé ici l'an passé. Les registres de l'état civil, que je présente assez souvent lors des naissances, mariages, décès, complètent les indications de notre dossier... Tout ceci a pour but de donner le sens de la documentation et de la véracité en histoire. Puis par là on donne le goût de la précision et de la concision dans le style »...

Un autre dossier contient l'histoire contée par les enfants, de leur propre vie, de celle de leur famille, pour autant qu'ils la connaissent. De l'enfant, on passe à la famille, puis au village. L'instituteur a rédigé en quatre pages le récit des principaux événements et des transformations du village au cours du XIX^{me} siècle. On examine les monuments et édifices des divers âges passés. « Un soir, après quatre heures, nous allons au cimetière. Là, nous remontons des dates récentes aux datés antérieures, de celles des tombes des morts que nous avons connus à celles que le temps efface sur les pierres. Que de morts anonymes gisent là, sous le sol en friche, qui sont les pères de nos pères, et à qui nous devons avec la vie d'incalculables biens... Une inscription rongée par les pluies, jaunie par le lichen, dit la reconnaissance des habitants de C... pour un vieux médecin qui fut le bienfaiteur de la commune et mourut en 1856. Des stèles brisées s'effritent sous la mousse et l'ortie : mais voici la tombe du vieux doyen qui desservait la paroisse en 1793. Des doigts plutôt que des yeux, on déchiffre deux dates sur cette dalle noireie : 1745-1824... Une autre encore plus ancienne ne renferme plus que des creux informes. *Ci-Gist*... le nom a disparu. Les anciens prétendent que c'est la tombe d'un prêtre mort presque centenaire avant la Révolution. Par lui nous touchons à la six ou septième génération antérieure à la nôtre, dont l'enfance a dû s'écouler à la fin du XVII^{me} siècle, sous le règne de Louis XIV.

D'autres leçons de choses analogues à celle-ci nous feront remonter plus loin encore le cours des âges (ruines de châteaux, églises, etc.). Ce sera le but de plusieurs de nos promenades des jeudis. »

(*Manuel général.*)

* * *

Alcoolisme et criminalité juvénile. — « Le jeudi 12 décembre, a eu lieu, à Rouen, lisons-nous dans un journal antialcoolique français, l'Assemblée générale du Comité de défense et de protection des mineurs

traduits en justice. Au cours de cette réunion, ont été cités certains faits qu'il peut être utile de connaître.

Le nombre des mineurs déférés au parquet de Rouen, du 1^{er} octobre 1911 au 1^{er} octobre 1912, a été de 384, nombre plus élevé de 20 unités que celui de l'année précédente et plus élevé que tous ceux qui ont été relevés depuis que le Comité fonctionne. Voilà un exemple précis de l'augmentation de la criminalité juvénile dont on parle tant.

Mais ce qui nous intéresse tout particulièrement, c'est que, dans son rapport, le dévoué secrétaire général du Comité de Rouen, M. Charles de Beaurepaire, n'a pas hésité à faire de l'alcoolisme une des causes prépondérantes du phénomène qu'il signalait. Le secrétaire général de la même Association, au Havre, a, lui aussi, spontanément désigné l'alcoolisme à la haine de tous ceux qu'intéresse l'enfance.

Sans doute, il serait exagéré de prétendre que l'alcoolisme est la seule cause de la criminalité ; notre ferveur antialcoolique ne doit jamais nous empêcher de discerner tous les aspects d'une question. Et il est bien certain que la criminalité juvénile est favorisée largement par l'amoralité officielle, par l'indulgence ou la tendresse que montrent les pouvoirs publics envers les plus détestables doctrines. A la dernière session des assises de la Seine-Inférieure, s'est présenté l'exemple, frappant à ce point de vue, de deux jeunes anarchistes de 17 et 18 ans, qui s'étaient ralliés momentanément aux pires théories et qui, cependant, étaient des abstinents et s'en faisaient gloire. Comme leurs trop célèbres modèles, — car chacun sait que Bonnot, Garnier, Carouy, étaient des buveurs d'eau, — ils avaient compris que l'alcool obscurcit l'intelligence et dissout la volonté. Il y a donc d'autres motifs d'immoralité que l'alcoolisme.

Mais si nous devons admettre que notre devoir de catholiques et de patriotes n'est pas limité à la seule propagande antialcoolique, nous devons aussi nous rappeler — et la parole si autorisée de M. Charles de Beaurepaire est un précieux avertissement — que l'alcoolisme est un facteur important de la criminalité juvénile et qu'en poursuivant notre propagande nous combattons ce dernier mal. Cela seul suffirait à justifier notre action, tant sont redoutables pour la société les conséquences d'un pareil fléau.

Elles sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Mais la faute de l'enfant n'a pas qu'une répercussion plus ou moins lointaine sur l'état du corps social ; elle en a une immédiate sur sa propre famille, en installant au foyer le déshonneur et la tristesse. Ceux qui ont suivi parfois les audiences correctionnelles où se jugent les affaires de mineurs savent qu'il n'est pas de spectacle plus navrant que celui d'un père de famille, fort respectable quelquefois, sanglotant de honte et de chagrin, parce qu'il doit comparaître comme un voleur à côté de son fils ou de sa fille, coupable de quelque méfait. C'est un tableau toujours émouvant et qui inspire une vraie pitié pour les malheureux parents. Et cependant, que de fois ont-ils contribué inconsciemment à la faute de leur enfant par de détestables pratiques alcooliques qu'ils croyaient inoffensives !

C'est qu'il n'y en a pas d'inoffensives. Nul ne peut savoir l'étendue des maux que l'alcoolisme entraîne à sa suite, si prudent, si modéré soit-il. L'augmentation de la criminalité juvénile est à cet égard une trop claire leçon, mais combien voudront la comprendre ? »

* * *

La lutte contre la criminalité. — Les *Documents du Progrès* viennent de publier sur ce sujet un article posthume de M. Alfred Fouillée, dont nous extrayons le passage suivant :

« Il est un principe oublié de tout le monde, semble-t-il, et qui doit cependant dominer le problème de la répression. C'est que la répression doit s'inspirer non pas du droit de paix, mais du *droit de guerre*. Huit cent mille individus entrent par an dans nos prisons ou y sont déjà entrés ; on peut donc appeler cette masse de malfaiteurs l'*armée du crime* ; on peut bien dire, comme je l'ai dit récemment dans une autre revue, que nous avons, en France, une armée de huit cent mille hommes en insurrection ouverte contre la société et en guerre active avec elle. Il est même des bandits qui font doctement la théorie de cette lutte et l'érigent en guerre sainte, au nom de l'anarchisme ou du communisme. Si nous avions, ai-je dit ailleurs, 800.000 francs-tireurs prussiens à l'intérieur de la France, pillant et tuant à toute occasion, nous considérerions comme un devoir civique de les fusiller ; et cependant les Prussiens sont de fort honnêtes gens. Mais, quand il s'agit de criminels qui n'ont de français que le nom, qui même s'intitulent antipatriotes et entretiennent avec nous une lutte violente de jour et de nuit, beaucoup d'âmes sensibles s'attristent ou s'affligent si, par grande exception, on se montre sévère, par cela même juste. Ces bonnes âmes me rappellent cette fillette romaine qui, aux jeux du cirque, s'écriait avec attendrissement :

— Voilà de pauvres tigres qui n'ont pas de chrétiens à manger !

La plupart des criminels sont organisés en bandes et en syndicats, vrais régiments ayant pour but la guerre sociale entendue sous la forme du vol et de l'assassinat. Les scènes récentes de banditisme à ciel ouvert, avec batailles contre la police et sièges en règle, ne sont que le symbole éclatant à tous les yeux de la guerre latente entre les antisociaux et la société entière.

A leur égard, nous sommes en état de légitime défense, et le premier de nos devoirs est la juste sévérité de la répression. On ne saurait déployer trop d'énergie ni des armes trop efficaces envers les bataillons d'apaches. Répétons-le : l'indulgence des lois et des juges pour les antisociaux est une cruauté à l'égard des êtres sociaux ; il y a des clémences homicides qui, en épargnant un coupable, tuent vingt innocents.

Deux grands facteurs ont, en France, précipité le mouvement de la criminalité. Le premier est la liberté absolue du débit des boissons ; le second est la loi sur la liberté absolue de la presse sans le complément d'une responsabilité effective.

La liberté du commerce pornographique se décore du nom sublime de *Liberté de penser* !

J'ai raconté ailleurs que, à la sortie des écoles de Paris, plus de 50,000 journaux pornographiques ou annonces de livres obscènes étaient distribués aux enfants, d'audacieux industriels ont même, un jour, glissé des annonces de ce genre dans un de nos meilleurs journaux d'éducation, publié par une des plus honorables librairies parisiennes.

La débauche, surtout précoce, est, pour beaucoup de jeunes hommes et de jeunes filles, la préparation aux délits et aux crimes. La recherche

des basses jouissances énerve la volonté et dégoûte du travail. De la paresse au vol, du vol au meurtre, les transitions sont bien connues des criminalistes. Les faussaires et les escrocs sont le plus souvent des « viveurs aux abois ».

Notre dépopulation n'a point les causes économiques qu'imaginent les économistes et les socialistes ; elle n'a pas non plus pour cause notre actuelle civilisation ; elle a pour cause l'individualisme effréné, l'égoïsme, la débauche, l'alcoolisme, le scepticisme, l'absence de tout principe et l'anarchisme final, bref, les mêmes causes qui favorisent la marée montante du vice et du crime.

« Nous cesserions de croire à la force des idées si nous ne pensions pas que la complète absence des principes, non seulement religieux, mais encore moraux et sociaux, et leur remplacement par des principes d'égoïsme, de jouissance à tout prix, de cupidité, d'envie à l'égard de ceux qui possèdent, de haine et de guerre sociale, constituent le facteur de la criminalité, facteur *intellectuel et moral*. Tout le reste est dérivé et secondaire. Posez l'immoralisme et vous posez le vice et le crime ; supprimez-le ; vous supprimez la criminalité. »

* * *

Les leçons de choses. — M. E. Brucker nous indique, dans la *Revue de l'Enseignement des sciences*, le but et les moyens des leçons de choses.

I. Les leçons de choses ont un triple but : 1^o « donner aux enfants un certain nombre de connaissances sur les objets qui les entourent » ; 2^o « être la préface d'un enseignement scientifique ultérieur » ; 3^o « apprendre à observer et à agir, et spécialement former l'œil et la main ». On voit que ce qui différencie la leçon de choses de l'enseignement scientifique, pour M. Brucker, c'est surtout l'âge des élèves. Mais l'auteur parle surtout des leçons de choses dans l'enseignement secondaire. Il faut ajouter un autre but, plus important que ceux qui viennent d'être énumérés : donner les connaissances concrètes qui serviront de base à l'élaboration des idées, des concepts, des jugements, des connaissances abstraites, en un mot.

II. Quels moyens prendre pour atteindre ce résultat ? Il est deux principes qu'il importe de ne pas oublier : 1^o « plus le procédé employé est direct, plus l'idée qu'il donne est exacte, mieux il vaut » ; rien n'est aussi efficace que l'observation sur place, chaque fois qu'elle est possible ; 2^o « Toutes choses égales d'ailleurs, un procédé est pour nous d'autant meilleur qu'il est plus collectif », c'est-à-dire qu'il s'adresse à un plus grand nombre d'élèves à la fois. — Ces deux principes paraissent souvent se contredire ; cependant, il y a des moyens de les concilier, par exemple « des animaux communs, conservés à grand nombre d'exemplaires dans de l'eau formolée, et mis entre les mains des élèves en classe, les roches communes, à de nombreux exemplaires chacune, un par élève ou deux au plus, les plantes des fleuristes ou celles des champs, chaque espèce achetée ou ramassée à un grand nombre d'exemplaires, distribuée aux enfants qui l'étudient en classe, l'emportent, la séchent et la conservent ».

Un procédé fort important consiste dans l'emploi des projections lumineuses, qui permettent de grossir les objets ou de saisir les mouve-

ments trop lents de la nature : évidemment, on avertira l'élève de la variation des dimensions ou du temps.

En résumé, que le maître s'ingénie pour que sa leçon de *choses* ne soit pas une leçon de *mots*.

Ce professeur de sciences ne se place pas sur le terrain primaire ; il ne nous apprend, en somme, rien de neuf, mais il nous répète des conseils que nous sommes tentés d'oublier. Puis il est intéressant de voir que, considérant uniquement la préparation scientifique de ses élèves, il arrive aux mêmes préceptes de l'intuition que nous, qui avons surtout en vue la formation générale de l'esprit.

E. DÉVAUD.



BIBLIOGRAPHIES

Frédéric DUVAL, ancien élève de l'école des Chartes, **Les livres qui s'imposent, Vie chrétienne, vie sociale, vie civique**, 5^{me} édition revue et augmentée. un vol. in-8° de 708 pages, Paris, Gabriel Beauchesne, 1913, prix 6 fr.

Dans une lettre élogieuse adressée à l'auteur de ce remarquable ouvrage, Mgr Baudrillart, recteur de l'institut catholique de Paris, constate que M. Duval a admirablement compris que la question de doctrine est la question primordiale, que l'absence de doctrine est la raison de l'agitation désordonnée et stérile, où se débattent si souvent des hommes animés des meilleures intentions et des aspirations les plus généreuses. Pour aider « ceux qui se destinent à l'action » à fourbir leurs armes, il a formé « le dessein de leur en procurer les moyens et au prix d'un labeur immense », il a dressé « un précieux répertoire critique et doctrinal ». Pour être pratique, il n'a pas voulu « donner à des savants et à des érudits la bibliographie des travaux qu'ils devraient connaître pour leurs études spéciales », mais il a indiqué « aux esprits simplement cultivés les livres d'une lecture aisée et d'un prix abordable qui leur permettraient de se mettre au courant sur chaque matière ». En publiant pareil ouvrage, M. Duval a rendu « un inappréciable service ». Son œuvre est d'un grand mérite. Il ne se borne pas à donner une simple et aride nomenclature, mais il apprécie les ouvrages indiqués et ses jugements sont ceux qu'émettent d'ordinaire « les hommes de doctrine et de bon sens ». L'auteur s'adresse à tous ceux qui dirigent des âmes et des œuvres ; il leur met sous les yeux un catalogue considérable, important, logique et raisonné qui leur permet sur les questions qui se rapportent à la vie chrétienne, sociale ou civique, d'apprendre en quelques instants ce qu'il faut lire pour être bien informé et ce qu'on peut recommander sans danger pour la santé de l'âme. Aussi, avec Mgr Baudrillart, je dirai volontiers en guise de conclusion : Ayons notre Frédéric Duval sous la main, et quand se posera la question : que dois-je lire sur cette matière ? nous serons presque toujours tirés d'affaire.

J. F.